

1^{er} degré

L'aménagement de la scolarité ne peut être organisé que sous couvert de Mme la DASEN et/ou sur avis médical, sur une courte période. Il est accompagné d'un projet spécifique élaboré par l'IEN et son pôle ressource, en accord avec la famille.

Pour être le plus efficace possible, ce projet doit :

- être explicite pour l'élève et sa famille,
- articuler le champs scolaire, éducatif, social, médical en respectant le rythme de l'enfant,
- rester ambitieux en termes d'apprentissages en s'appuyant sur les appétences de l'élève,
- être ponctué de points d'étapes réguliers,
- les temps scolaires et périscolaires doivent être pensés de manière sécurisée : trois adultes référents maximum par semaine, repères spatio-temporels. Cet emploi du temps doit être pérenne (une période...)

En dernier ressort, un changement d'école peut être envisagé.

2nd degré

La plupart des élèves en rupture scolaire dits poly exclus, se déscolarisent suite à une succession de conseils de discipline.

Suite à un incident grave, Mme la DASEN reçoit l'élève et sa famille lors d'une audience de rescolarisation au sein de la DSDEN. Lors de cet entretien un projet personnalisé est travaillé avec lui et sa famille.

Pour être le plus efficace possible, ce projet doit :

- être explicite pour l'élève et sa famille,
- articuler le champ scolaire, éducatif, social, médical en respectant le rythme de l'enfant,
- rester ambitieux en termes d'apprentissages en s'appuyant sur les appétences de l'élève,
- être ponctué de points d'étapes réguliers,
- comporter un emploi du temps aménagé
- désigner un adulte ressource pour l'élève (personnel de direction, enseignant, coordonnateur ULIS, assistante sociale, infirmier...)

Les outils de lutte et/ou de prévention du décrochage scolaire viennent en appui : Projet Aménagé de Formation Initiale, Projet d'Accompagnement à la Persévérance Scolaire, réorientation scolaire.....